

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 575

5 mars 2012

SOMMAIRE

Apple Acquisition S.à r.l.	27599	SEB Optimus II	27570
B & B Consulting S.à r.l.	27597	SEB Optimus II	27570
BWA Lux S.à r.l.	27595	SES ASTRA TechCom S.A.	27554
Casalva S.A.	27568	SES Digital Distribution Services S.à r.l.	27571
Davmar S.à r.l.	27575	SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A.	27571
Primus Equity Group S.A.	27600	Ship Atlantic Holding S.A.	27571
Regus Business Center Luxembourg S.A.	27573	Skype Technologies	27599
Regus Luxembourg S.A.	27574	Société de Révision et d'Expertises Sarl	27572
Resultance S.A.	27575	Sportfield International 1 S.à r.l.	27592
Resultatsystem Internationell	27592	Springboard Acquisitions S.à r.l.	27599
Rom2 S.A.	27575	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	27599
Rom3 S.A.	27574	Standard Kay S.A.	27593
Rom5 S.A.	27573	Starlife S.A.	27593
Rom6 S.A.	27574	Station Shell Schengen S.A.	27593
Rom7 S.A.	27572	Stolzheck S.A.	27595
Rom8 S.A.	27572	Studio Création S.A.	27594
Rom9 S.A.	27573	Sture Finance S.A.	27554
Sachverständigenbüro Jakoby S.à r.l.	27592	St Yvette S.à r.l.	27572
Sapeco International S.A.	27600	Sunchase Europe	27594
Sarlette-Holz S.à r.l.	27592	Superior SAH	27594
Schummer Frères S.à r.l.	27593	Superior SPF	27594
SciCan Luxembourg S.à r.l.	27592	Swicorp International Holdings S.A.	27594
SEB Optimus	27570		
SEB Optimus	27570		

SES ASTRA TechCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.514.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 10 janvier 2012, la démission de Monsieur Norbert Hölzle a été acceptée avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013679/12.

(120015932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Sture Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.638.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Henri Beck, public notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Sture Finance S.A., having its registered address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary made on December 21, 2011, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Corporation").

The meeting was chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to create one (1) class of non-voting mandatory redeemable preferred shares ("MRPS"), to rename the one million (1,000,000) existing shares of the Corporation to "Ordinary Shares", and to book all share premium already paid on such existing shares on the Ordinary Shares premium account;

2. Decision to increase the share capital of the Corporation by nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-) in order to raise it from its present amount of one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) to one million, nine hundred Swedish Krona (SEK 1,900,000.-), by the creation and issue of nine hundred thousand (900,000) MRPS with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each;

3. Acknowledgement of the waiver of its preferential right of subscription by VOLATI 2 AB, a public limited liability company incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Engelbrektsplan 1, 114 32 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556809-7975 and authorization of the subscription of the MRPS by Riche Finance S.A. (formerly Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.), a public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 71.358;

4. Decision to amend and fully restate the Corporation's articles of association in order to reflect the above items of the agenda; and

5. Decision to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and to empower any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued MRPS in the share register of the Corporation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the general meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to create one (1) class of MRPS, which terms and conditions are set forth in the amended and restated articles of association of the Corporation in the fourth resolution below, to rename the one million

(1,000,000) existing shares of the Corporation to “Ordinary Shares” in the amended and rested articles of association, and to book all share premium already paid on such existing shares on the Ordinary Shares premium account.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Corporation by nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-) in order to raise it from its present amount of one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) to one million, nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,900,000.-), by the creation and issue of nine hundred thousand (900,000) MRPS with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.

Third resolution

The general meeting acknowledged the waiver of its preferential right of subscription by VOLATI 2 AB, prenamed and authorized the subscription of the new MRPS by Riche Finance S.A., prenamed.

Subscription - Payment

Riche Finance S.A., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the nine hundred thousand (900,000) MRPS and to have them fully paid up in the amount of nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-) by a contribution in cash in the amount of nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-), so that from now on the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the general meeting resolved to amend and fully restate the articles of association of the Corporation as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the articles of association of the Corporation:

“Chapter I. Form, Definition, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Corporation”), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Definition.

“Accrual Period” means the period commencing on the Date of Issuance and ending on the Initial Redemption Date and at the term of any subsequent Renewed Period;

“Date of Issuance” means the date on which the MRPS are issued;

“Mandatory Redemption Date” means either (i) the earliest date between the date of an involuntary or compulsory liquidation, bankruptcy, dissolution or winding up of the affairs of any holder of MRPS is initiated against the holder(s) of the MRPS and the date on which the Sole Director or the Board of Directors is made aware of such procedure or (ii) the earliest date a third party claim is lodged against any holder of MRPS and the date on which the Sole Director or the Board of Directors is made aware such procedure is going to be initiated or (iii) the end of the 19th Renewed Period as foreseen under Article 9.3 below;

“Mandatory Redemption Event” means the earliest of either (i) the occurrence of an involuntary or compulsory liquidation, bankruptcy, dissolution or winding up of the affairs of the holder(s) of MRPS or (ii) the lodging of a third party’s claim against any holder of MRPS or (iii), the end of the 19th Renewed Period as foreseen in Article 9.3 below;

“MRPS” has the meaning ascribed thereto in Article 7.1; and

“MRPS Holders” has the meaning ascribed thereto in Article 7.1.

Art. 3. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Corporation will have the name of “Sture Finance S.A.”.

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 7. Corporate Capital.

7.1. The corporate capital is set at one million, nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,900,000.-) represented by:

- One million (1,000,000) shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the “Ordinary Shares”).

Each holder of an Ordinary Share is herein after individually referred to as an “Ordinary Shareholder”;

- nine hundred thousand (900,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares in registered form, having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the “MRPS”). Each holder of a MRPS is hereinafter individually referred to as a “MRPS Holder”;

7.2. The Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the “Shares”. The Ordinary Shareholders and the MRPS Holders are hereinafter collectively referred to as the “Shareholders”.

7.3. The Shares are in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.4. The aggregate amount of MRPS shall at all times represent less than (and at most) half of the Corporation’s share capital, in compliance with Article 44 of the Law.

7.5. Any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares premium account, and the Corporation shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the Ordinary Shares, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Corporation, and of any amount allocated to such Ordinary Shares premium account in accordance with the Articles.

7.6. Any share premium paid on the MRPS shall be booked in a MRPS share premium account, and the Corporation shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the MRPS, any additional capital surplus contributed by the MRPS Holders to the Corporation, and of any amount allocated to such MRPS premium account in accordance with the Articles.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders’ meeting, composed of the MRPS Holders and the Ordinary Shareholders, voting with the quorum and majority rules set out by Article 21 of these Articles, or, by the Law for any amendment to these Articles, including as the case may be, the Article 68 of the Law. In case a MRPS Holder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth by Law.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1. The Corporation may redeem the Shares under due observance of the provisions in Article 49-8 of the Law. However, any redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

9.2. The MRPS are redeemable shares in accordance with Article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of Article 49-8 of the Law and these Articles.

9.3. The term of each MRPS is set at six (6) months to be counted as from the Date of Issuance (the “Initial Redemption Date”). Unless otherwise foreseen in these Articles, such term shall be extended for additional periods of six (6) months (the “Renewed Period”) provided that the MRPS Holder gives a written notice no later than fifteen (15) days prior to the end of the term or renewal term. The Renewed Period cannot be renewed more than nineteen (19) times.

9.4. MRPS can be redeemed at any time upon the written request of the MRPS Holder.

9.5. If a Mandatory Redemption Event occurs, each MRPS shall be redeemed by the Corporation for a maximum amount equal to the nominal value of each MRPS within a maximum of one week as from the Mandatory Redemption Date. For the avoidance of doubt, the six (6) month term shall not be renewed if a Mandatory Redemption Event occurs.

9.6. Notwithstanding the above, the Corporation may redeem part or all MRPS prior to their Mandatory Redemption Date if the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors, so decides.

9.7. In accordance with Article 49-8 of the Law, the redemption of MRPS is subject to the condition that an amount equal to the nominal value of each MRPS redeemed is included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Corporation, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Corporation by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

9.8. Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement entered into between the Corporation and the Shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS (b) divided by the number of outstanding MRPS at the time of the redemption.

9.9. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Corporation and the MRPS Holders, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail by the Corporation to each registered holder of MRPS, at his or her address as last inscribed in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be so redeemed. Such notice shall specify the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Corporation for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof, on the bank account provided to the Corporation by such Shareholder before the redemption date.

9.10. If the Corporation is not allowed by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Corporation shall redeem the maximum number of MRPS which the Corporation is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS Holder.

9.11. Redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Corporation, each MRPS Holder will be entitled to the reimbursement of the percentage of notional capital as indicated herewith.

9.12. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, in which case the general meeting of Shareholders shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Corporation accordingly.

9.13. The Corporation may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by the Law. However, the redemption of the Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

Chapter III. Management

Art. 10. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

11.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

11.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two (2) Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

11.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

11.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the

meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one (1) or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 12. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one (1) Director of each category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one (1) Director of each category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 17 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 14. Binding Signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one (1) Director of each category. Such requirement is not applicable in case one category is prevented from voting as per Article 17 below.

Art. 15. Day-to-day Management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one (1) or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one (1) or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 16. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 18. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one (1) single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 19. Annual General Meeting of the Shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on May 15th at 2.00 p.m. of each year at the registered office of the Corporation. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 20. Other Meetings of the Shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 21. Procedure, Vote.

21.1. Each Share is entitled to one (1) vote.

21.2. The MRPS do not carry any voting rights, except, in accordance with Article 46 of the Law, where the MRPS Holders are entitled to vote in any general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to any class of MRPS;
- the reduction of the share capital of the Corporation;
- any change to the Corporation's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Corporation before its term; and
- the transformation of the Corporation into a company of another legal form.

21.3. In the case of a person or entity being at the same time a MRPS Holder and an Ordinary Shareholder, this person or entity shall count as one (1) Shareholder.

21.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. If (i) the purpose of the decision is to change the respective rights of one of the class of MRPS and (ii) the decision deals with a subject matter where the MRPS Holders are entitled to vote pursuant to Article 21.2. and the Law, the decision must fulfill the conditions of attendance and majority laid down with respect to each class per Article 68 of the Law.

21.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the present Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the "Mémorial", and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

21.6. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

21.7. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

21.8. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

21.9. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 22. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one (1) or several statutory auditor(s) (“commissaire(s) aux comptes”). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 23. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of every year.

Art. 24. Appropriation of profits.

24.1. At the end of each financial year, the Corporation’s accounts shall be established and the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Corporation’s assets and liabilities, in compliance with Article 72 of the Law and with the principles set out below.

24.2. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors, represents the net profit of the Corporation.

24.3. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Corporation shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Corporation’s share capital.

24.4. The general meeting of Shareholders will determine how the remainder of the annual net profits, after allocation to the legal reserve, will be disposed of or used (the “Available Profits”).

24.5. For each financial year (or Accrual Period, as the case may be), the MRPS Holders shall be entitled to receive, in any form whatsoever, a payment prior to any other dividend distribution, as decided by the Shareholders, or, as the case may be, by the Sole Director or the Board of Directors, dividends as follows:

(a) a preferential and cumulative dividend per MRPS of one percent (1%) of the nominal value of MRPS, which will accrue daily and be calculated during the financial year (or Accrual Period, as the case may be), regardless of the existence of the Available Profits (the “First Preferred Dividend”); and

(b) a second preferential and cumulative dividend (the “Second Preferred Dividend”) equal to, pro rata in accordance with the number of MRPS held by the MRPS Holder, the Available Profits in connection with its financing activity of the Corporation (activity of lending funds under any form), less:

(i) the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year; and

(ii) an annual margin of one tenth percent (0.1%) of the Available Profits derived by the Corporation from the financing activities for the Ordinary Shareholders

(the “First Preferred Dividend” and the “Second Preferred Dividend” are together referred to as “MRPS Dividends”).

The MRPS Dividends will be due for the relevant Accrual Period, to the extent they have been reflected in the accounts or, as the case may be, in the interim accounts of the Corporation prepared under Luxembourg GAAP. For the avoidance of doubt, the MRPS Dividends will not be due in case of occurrence of a Mandatory Redemption Event. The MRPS Dividends shall be increased by any amount that has not been distributed, whether in full or in part, over the past Accrual Period(s).

In addition to the annual margin reserved to the Ordinary Shareholders as set forth in Article 24.5, (b), (ii), any Available Profits of the Corporation which is not related to the financing activities of the Corporation and/or which has not been distributed under the form of MRPS Dividends, for example as a result of an early repurchase before the six (6) months term has been reached, will benefit to all Ordinary Shareholders excluding the MRPS Holders in proportion to their shareholding in the Corporation.

Should the Corporation be unable to proceed to the payment of the MRPS Dividends for a given year or Accrual Period, the MRPS Dividends which should have been paid during that year or Accrual Period will be cumulative and carried forward to the next financial year.

24.6. In case the MRPS Dividends and other dividends are declared before the end of a financial year, such declaration will be done by interim dividends and the available net profits will be determined on the basis of an interim balance sheet in the same manner as the annual Available Profits, regardless the fact that the relevant Accrual Period is not closed yet.

24.7. Interim dividends or any other distribution and payment decided by the Sole Director, the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

To the extent possible, these Articles shall remain in effect during the liquidation.

After payment of all third parties debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, each MRPS Holder will have a preferential right to payment and shall be entitled to the reimbursement of the percentage of capital attributable to the MRPS held by him in the Corporation.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.”

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued MRPS in the share register of the Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Sture Finance S.A., ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.638, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

Madame le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de créer une (1) classe d'actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote («APOR»), de renommer un million (1.000.000) d'actions existantes de la Société en «Actions Ordinaires», et de comptabiliser toutes primes d'émissions payées sur ces actions existantes sur le compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent mille Couronne suédoises (SEK 900.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) à un million neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 1.900.000,-) par la création et l'émission de neuf cent mille (900.000) APOR d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) chacune;

3. Décision de prendre acte de la renonciation à son droit préférentiel de souscription par VOLATI 2 AB, une société anonyme de droit suédois dont le siège social est établi au Engelbrektsplan 1, 114 32 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre des Sociétés Suédoises sous le numéro 556809-7975, et d'autoriser la souscription aux APOR de Riche

Finance S.A. (anciennement Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.358;

4. Décision de modifier et de reformuler entièrement les statuts de la Société afin d'y refléter les points mentionnés à l'ordre du jour;

5. Décision de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder au compte de la Société à l'inscription des APOR nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer une (1) classe d'APOR, dont les conditions générales sont fixées dans les statuts modifiés de la Société, tels que reprise à la quatrième résolution ci-dessous, de renommer un million (1.000.000) d'actions existantes de la Société en «Actions Ordinaires» dans les statuts modifiés, et de comptabiliser toutes primes d'émissions payées sur ces actions existantes sur le compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent mille Couronne suédoises (SEK 900.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million de Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) à un million neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 1.900.000,-) par la création et l'émission de neuf cent mille (900.000) APOR d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de prendre acte de la renonciation à son droit préférentiel de souscription par VOLATI 2 AB, prénommée, et d'autoriser la souscription aux APOR de Riche Finance S.A., prénommée.

Souscription - Libération

Riche Finance S.A., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux neuf cent mille (900.000) APOR et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 900.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence de quoi, et afin de refléter les changements opérés par les résolutions susmentionnées, l'assemblée générale a décidé de modifier et de reformuler entièrement les statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante, et a ainsi requis que le notaire instrumentaire prenne acte desdites modifications et reformulations des statuts de la Société:

«Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Définition.

«Période d'Accumulation»: signifie la période commençant à la Date d'Emission et finissant à la Date de Remboursement Initiale et au terme de chaque Période Renouvelée ultérieure.

«Date d'émission»: signifie la date à laquelle les APOR sont émises.

«Date de Remboursement Obligatoire»: signifie soit (i) le plus tôt entre la date d'une liquidation involontaire ou d'une liquidation obligatoire, faillite, ou dissolution des affaires de n'importe Détenteur d'APOR initiée contre le(s) Détenteur (s) d'APOR et la date à laquelle l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est informé d'une telle procédure ou (ii) le plus tôt entre la date où un tiers entame une action contre n'importe Détenteur d'APOR et la date à laquelle l'Administrateur Unique ou le conseil d'administration est informé d'une telle procédure ou (iii) la fin de la 19^{ème} Période Renouvelée telle que prévue à l'article 9.3 ci-dessous.

«Evènement de Remboursement Obligatoire»: signifie le plus tôt entre (i) la survenance d'une liquidation involontaire ou d'une liquidation obligatoire, faillite, dissolution des affaires du Détenteur d'APOR ou (ii) la date où un tiers entame une action contre n'importe Détenteur d'APOR ou (iii) la fin de la 19^{ème} Période Renouvelée telle que prévue à l'article 9.3 ci-dessous.

«APOR»: a la définition prévue à l'article 7.1.; et

«Détenteur d'APOR»: a la définition prévue à l'article 7.1.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Sture Finance S.A.».

Art. 6. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital social - Actions

Art. 7. Capital social.

7.1. Le capital social est fixé à un million neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 1.900.000,-) représenté par:

- un million (1.000.000) actions d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions Ordinaires»). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme étant un «Actionnaire Ordinaire»;

- neuf cent mille (900.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «APOR»). Chaque détenteur d'APOR est ci-après individuellement désigné comme étant un «Détenteur d'APOR».

7.2. Les Actions Ordinaires et les APOR sont ci-après collectivement désignées comme étant les «Actions». Les Actionnaires Ordinaires et les Détenteurs d'APOR sont ci-après collectivement désignés comme étant les «Actionnaires».

7.3. Les Actionnaires ont le choix de souscrire à des Actions nominatives ou au porteur.

7.4. Le montant cumulé des APOR doit représenter à tout moment moins de (et au maximum) la moitié du capital social de la Société, conformément aux dispositions de l'article 44 de la Loi.

7.5. Toute prime d'émission payée sur les Actions Ordinaires doit être versée sur un compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires, et la Société s'engage à verser sur ce compte, dans la monnaie dans laquelle il est effectivement versé, le montant ou la valeur de toute prime versée sur les Actions Ordinaires, de tout excédent de capital supplémentaire apporté par l'Associée Unique de la Société, et de tout montant alloué à ce compte Ordinaires en conformité avec les présents Statuts.

7.6. Toute prime d'émission payée sur les APOR doit être versée sur un compte prime d'émission d'APOR, et la Société s'engage à verser sur ce compte, dans la monnaie dans laquelle il est effectivement versé, le montant ou la valeur de toute prime versée sur les APOR, de tout excédent de capital supplémentaire apporté par les Détenteurs d'APOR à la Société, et de tout montant alloué au compte en conformité avec les présents Statuts.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, composée des détenteurs d'APOR et des Actionnaires Ordinaires, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 21 ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, en ce inclus éventuellement par suite de l'article 68 de la Loi. Au cas où un Détenteur d'APOR est également un Actionnaire Ordinaire, il ne comptera que pour un Actionnaire dans la prise en compte du quorum fixé par la Loi.

Art. 9. Rachat d'Actions.

9.1. La Société peut racheter ses Actions sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par l'article 49-8 de la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APOR.

9.2. Les APOR sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APOR souscrites et entièrement payées doivent être rachetées conformément et selon les conditions de l'article 49-8 de la Loi et aux présents Statuts.

9.3. Le terme de chaque APOR est fixé à six (6) mois à compter de la Date d'Emission (la «Date d'Emission Initiale»). A moins d'être prévu autrement dans les Statuts, ce terme sera étendu pour une période additionnelle de (6) six mois (la «Période Renouvelée») à condition que chaque Détenteur d'APOR le notifie pas plus tard que quinze (15) jours avant le terme ou le terme renouvelé. La Période renouvelée ne peut pas être renouvelée plus de dix-neuf (19) fois.

9.4. Chaque APOR peut être rachetée n'importe quand à la demande écrite du Détenteur de l'APOR.

9.5. Si un Evènement de Rachat Obligatoire survient, chaque APOR sera racheté par la Société pour un montant maximum égal à la valeur nominale de chaque APOR dans la semaine au plus tard de la Date de Rachat Obligatoire. Pour lever toute ambiguïté, le terme de six (6) mois ne sera pas renouvelé si un Evènement de Rachat Obligatoire survient.

9.6. La Société peut donc racheter une partie ou la totalité des APOR avant la Date de Rachat Obligatoire si le conseil d'administration en décide ainsi.

9.7. Conformément à l'article 49-8 de la Loi, une somme équivalente à la valeur nominale de chaque APOR doit être versée dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société et qui ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves à moins que le rachat ne soit effectué grâce aux produits des nouvelles émissions effectuées dans le but d'un tel rachat.

9.8. A moins que n'en disposent autrement (i) les Statuts ou (ii) un accord écrit entre la Société et les Actionnaires, le prix de rachat de chaque APOR sera égal (a) à la valeur nominale cumulée de toutes les APOR (b) divisée par le nombre d'APOR émises restantes au jour du rachat.

9.9. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre la Société et les détenteurs des APOR, vingt (20) jours au moins avant la date de rachat, une notification écrite sera envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception à chaque détenteur d'APOR à sa dernière adresse figurant dans le registre des Actionnaires, informant ledit détenteur des APOR du rachat envisagé, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures à suivre pour un tel rachat. Le prix de rachat de ces APOR sera versé à la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires en tant que détenteur de ces APOR sur le compte en banque établi par la Société avant le rachat pour ledit Actionnaire.

9.10. Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter toutes les APOR à la Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'APOR qui lui sera permis. Un tel rachat sera effectué au prorata de chaque détenteur d'APOR.

9.11. Les APOR rachetées n'ont aucun droit à distribution de dividende ou de boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout détenteur d'APOR aura droit au remboursement du pourcentage de capital correspondant à sa participation.

9.12. Les APOR rachetées peuvent être annulées à la demande du Conseil d'Administration lorsque l'assemblée générale des Actionnaires aura décidé de réduire le capital souscrit de la Société à cette fin.

9.13. La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les limites fixées par la Loi. Toutefois, un tel rachat ne peut avoir lieu que sous réserve du rachat préalable de l'ensemble des APOR.

Chapitre III. Administration

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire à Luxembourg.

11.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

11.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux (2) Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

11.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs)

de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un (1) seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un (1) Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un (1) Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs, ou par la seule signature d'un (1) Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 17 ci-dessous.

Art. 15. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 16. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un (1) ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

Si la Société est composée d'un (1) Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 15 mai à 14h00 de chaque année au siège social de la Société. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Autres assemblée générale des Actionnaires.

Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 21. Procédure - Vote.

21.1. A chaque Action correspond un (1) droit de vote.

21.2. Aucun droit de vote n'est attaché aux APOR, sauf, conformément à l'article 46 de la Loi, dans le cas où les Détenteurs d'APOR bénéficient d'un droit de vote à l'assemblée générale des Actionnaires réunie pour statuer sur les sujets suivants:

- l'émission de nouvelles actions préférentielles;
- la détermination du dividende cumulé attaché à toute classe d'APOR;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant terme; et
- la transformation de la Société en une société revêtant une autre forme juridique.

21.3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale serait à la fois Détenteur d'APOR et Actionnaire Ordinaire, cette personne devrait compter pour un (1) seul Actionnaire.

21.4. A moins qu'il n'en soit requis autrement en vertu de la Loi ou de ces Statuts, les décisions des réunions d'Actionnaires dûment convoquées doivent être prises à la majorité simple des votants, présents ou représentés. Si (i) le but de la décision est de changer les droits respectifs d'une classe d'APOR et si (ii) la décision a trait à un sujet pour lequel les Détenteurs d'APOR bénéficient d'un droit de vote conformément à l'article 21.2. et à la Loi, la décision doit remplir les conditions de participation et de majorité pour chaque classe, fixées à l'article 68 de la Loi.

21.5. Une assemblée générale extraordinaire convoquée afin de modifier l'un des articles de ces Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que la moitié du capital social au minimum soit représenté, et que l'ordre du jour indique quelles modifications sont envisagées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, dans les formes prescrites par les présents Statuts, au moyen d'avis publiés deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant la réunion dans la Gazette officielle du Luxembourg, le «Mémorial», et dans deux (2) journaux luxembourgeois. L'avis de convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de la réunion précédente. La seconde assemblée délibère valablement quel que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux

réunions, les décisions, pour être adoptées, doivent être prises par au moins deux-tiers des Actionnaires présents ou représentés.

21.6. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime des Actionnaires et des titulaires d'obligations, le cas échéant.

21.7. Un Actionnaire peut agir à toute réunion des Actionnaires de la Société en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit soit en original, par téléfax, télégramme ou télex.

21.8. Tout Actionnaire peut participer à une réunion des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler comme il se doit pour délibérer; participer à une réunion par de tels moyens constitue une présence en personne à cette assemblée.

21.9. Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et se considèrent comme étant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans avis préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 22. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Répartition des Bénéfices.

24.1. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société doivent être établis et l'Administrateur, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, établit un bilan et, le cas échéant, un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, en conformité avec l'article 72 de la Loi et avec les principes énoncés ci-dessous.

24.2. Le solde créditeur sur le compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour risques passés et futurs tels que déterminés par l'Administrateur, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, représente le bénéfice net de la Société.

24.3. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social.

24.4. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera comment le reste des bénéfices annuels nets, après affectation à la réserve légale, seront éliminés ou utilisés (les «Bénéfices Disponibles»).

24.5. Pour chaque année sociale (ou Période d'Accumulation, le cas échéant), les Détenteurs d'APOR sont en droit de recevoir, sous quelque forme que ce soit, un paiement préalable à toute distribution d'autres dividendes, tel que décidé par les Actionnaires, ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, des dividendes comme suit:

(a) un dividende privilégié et récupérable, par APOR, d'un pourcent (1%) de la valeur nominale ou du pair comptable qui s'accumule de manière journalière et qui est calculé pour la Période d'Accumulation (le «Premier Dividende Privilégié»);

(b) un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Second Dividende Privilégié») égal aux Bénéfices Disponibles dans le cadre de l'activité de financement de la Société (activité des fonds de prêts sous quelque forme que ce soit), au prorata du nombre d'APOR détenues par le Détenteur d'APOR, moins:

(i) le Premier Dividende Privilégié tel que calculé pour l'année sociale concernée; et

(iii) une marge annuelle d'[un dixième] de pour cent ([0,1]%) des Bénéfices Disponibles tirés par la Société de ses activités de financement pour les Actionnaires Ordinaires

(le «Premier Dividende Privilégié» et le «Second Dividende Privilégié» sont dénommées ensemble les «Dividendes d'APOR»).

Les Dividendes d'APOR seront dus pour la Période d'Accumulation, dans la mesure où ils auront été reflétés dans les comptes ou, le cas échéant, dans les comptes intérimaires de la Société préparés selon les principes comptables luxembourgeois. Pour éviter toute ambiguïté, les Dividendes d'APOR ne seront pas dus en cas de survenance d'un Evénement de Rachat Obligatoire. Les Dividendes d'APOR doivent être augmentés du montant qui n'a pas été distribué, que ce soit en totalité ou en partie, au cours de la/des Période(s) d'Accumulation écoulées.

En plus de la marge annuelle réservée aux Actionnaires Ordinaires telle que prévue à l'article 24.5 (b), (ii), tout Bénéfice Disponible de la Société qui n'est pas lié à ses activités de financement et/ou qui n'a pas été distribué sous la forme de Dividendes d'APOR, par exemple à la suite d'un rachat anticipé avant que les six (6) mois du terme n'aient été atteints,

bénéficiera à tous les Actionnaires Ordinaires à l'exception des Détenteurs d'APOR en proportion de leur participation dans la Société.

Si la Société est incapable de procéder au paiement des Dividendes d'APOR pour une année sociale donnée ou une Période d'Accumulation, les Dividendes d'APOR qui auraient dû être versés au cours de cette année ou de cette Période d'Accumulation seront cumulés et reportés à l'année sociale suivante.

24.6. Au cas où les Dividendes d'APOR et autres dividendes sont déclarés avant la fin d'une année sociale, une telle déclaration sera faite par le biais de dividendes intérimaires et les profits nets disponibles seront déterminés sur la base d'un bilan intermédiaire, de la même manière que les Bénéfices Disponibles annuels, indépendamment du fait que la Période d'Accumulation pertinente n'ait pas encore été clôturée.

24.7. Le Conseil d'Administration, les Actionnaires, ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui précisera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Dans la mesure du possible, ces Statuts doivent rester en vigueur pendant la liquidation.

Après paiement de toutes les dettes de tiers et passifs de la Société, ou du dépôt de tous les fonds à cet effet, chaque Détenteur d'APOR aura un droit préférentiel de paiement et aura droit au remboursement de la part du capital imputable aux APOR détenues par lui dans la Société.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder au compte de la Société à l'inscription des APOR nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs Nom, Prénom, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2012. Relation: ECH/2012/25. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009194/802.

(120009782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Casalva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.186.

L'an deux mil onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CASALVA S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte notarié du 2 avril 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 577 du 4 juin 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels de la société pour les années 2008, 2009 et 2010.
3. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des mille (1.000) actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion exposé par le Conseil d'Administration de la société ainsi que le rapport du commissaire aux comptes de la société au 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010, décide d'approuver les comptes de la société pour les années 2008, 2009 et 2010.

Décharge est donnée aux administrateurs de la société pour leur gestion durant ces périodes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société:

- Facts Services, une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TASSIGNY, NEZAR, BESSIN, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56951. Reçu douze euros (12,00.-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010106/68.

(120012036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 64.732.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 janvier 2012, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2013:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

2. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S -10640 Stockholm Sveavägen 8

3. Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, Rotfeder Ring 7

4. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

A été nommé réviseur d'entreprise agréé pour la même période.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013675/20.

(120015793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 64.732.

—
Le rapport annuel au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013676/9.

(120015794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

—
Le rapport annuel au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013678/9.

(120015792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

—
EXTRAIT

Durant une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1^{er} juin 2011, Mr Peter Kubicki a été coopté en remplacement de Mme Barbro Lilieholm, administrateur démissionnaire. La cooptation de Mr Peter Kubicki a été ratifiée durant l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 20 janvier 2012.

Lors de la même assemblée, Mr Alexander Klein a été nommé comme nouvel administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2013 et les mandats des autres administrateurs ont été renouvelés pour la même durée.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mr Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration,

Mme Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Mr Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, Rotfeder Ring, 7

Mr Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2013.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013677/25.

(120015791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.680.656,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.167.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution de l'actionnaire unique de la société tenue le 10 janvier 2012, la démission de Monsieur Norbert Hölzle de sa fonction de gérant a été acceptée avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013680/13.

(120015931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.488.

Il résulte d'une décision prise à l'unanimité en date du 19 août 2011 du conseil d'administration de SEVENTEEN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17 Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.574, agissant en tant qu'associé gérant commandité de la Société, que le siège social de la Société a été transféré du 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012013681/15.

(120016083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Ship Atlantic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.917.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore Desiderio, employée privée, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie B, avec effet immédiat, Madame Sandrine Durante, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHIP ATLANTIC HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012013682/17.

(120016011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Société de Révision et d'Expertises Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.145.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2012013686/10.

(120016043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

St Yvette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 40.962.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

St Yvette S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012013690/14.

(120016211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Rom7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.537.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM7 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012013649/18.

(120016044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Rom8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM8 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012013650/18.

(120016012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Rom9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.814.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM9 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012013651/18.

(120016004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.991.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM5 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012013647/18.

(120016079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Regus Business Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.691.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires en date du 16 décembre 2011:

- Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Gefco Consulting S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012013656/14.

(120016168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Rom6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.545.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM6 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012013648/18.

(120016065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Rom3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.781.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM3 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012013646/18.

(120016108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Regus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.802.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires en date du 16 décembre 2011:

- Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Gefco Consulting S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012013657/14.

(120016167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Rom2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 109.771.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 26 JAN. 2012.

Pour: ROM2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012013645/18.

(120016111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Resultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 86.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 25 janvier 2012.

Pour RESULTANCE S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A. R.L.

Référence de publication: 2012013658/12.

(120015688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 374.874.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.181.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ralson Foundation, a foundation organised and existing in accordance with the laws of Liechtenstein, having its registered office at Vaduz, Liechtenstein and its principal place of business at Ausstrasse 56, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Public Register Liechtenstein under number FL-001.530.011-9, (the Sole Shareholder),

here represented by Michael Scott, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15th December 2011.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented and stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- Ralson Foundation is the sole shareholder of Davmar S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company, (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on 31 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 August 2006 number 1572, (the Company).

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550) represented by five hundred and two (502) shares in registered form with a par value of twenty five Euro (EUR25) each.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company with immediate effect by an amount of three hundred seventy four million eight hundred sixty one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 374,861,950) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550) represented by five hundred and two (502) shares in registered form with a par value of twenty five Euro (EUR25) each, to three hundred seventy four million eight hundred seventy four thousand five hundred Euro (EUR 374,874,500), by the issuance of:

- two (2) new shares in the Company having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each and with the same rights and obligations as the existing shares, (the New Shares); and
- fourteen million nine hundred ninety four thousand four hundred seventy six (14,994,476) preferred equity stock certificates, having a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, (the PESCs) having the rights attached to them as set forth in the Company' articles of association, following the restatement of the Company's articles of association provided for in this deed.

Second resolution
Subscription – Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe to the New Shares and the PESCs and pays them up fully by a contribution in kind of loan receivables, (the Receivables) due and owing by the Company to the Sole Shareholder.

Valuation – Allocation

The proof of the ownership and the value of the Receivables has been produced through a balance sheet dated 15 December 2011 of the Company and a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder stating that:

1. the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
2. the Receivables are certain and are due and payable by the Company to the Sole Shareholder on their due date without deduction (certaines, liquide et exigible);
3. based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company are of at least four hundred forty one million fourteen thousand twenty seven Euro (EUR 441,014,027) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
4. the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;
5. all formalities required in the Liechtenstein in relation to the contribution in kind of the Receivables, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
6. The Receivables will, upon their contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and the balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind of the Receivables to the Company is allocated as follows:

- an amount of fifty Euro (EUR 50) to the share capital of the Company;
- an amount of sixty six million one hundred fifty two thousand fifty four Euro (EUR 66,152,054) to the share premium account of the Company;
- an amount of three hundred seventy four million eight hundred sixty one thousand nine hundred Euro (Euro 374,861,900) to the PESCs share capital account of the Company; and
- an amount of twenty three Euro (Euro 23) to the PESCs share premium account of the Company.

Any manager of the Company and any authorised employee of Vistra (Luxembourg) Sàrl, each acting individually, shall register the New Shares and the PESCs in the register of shareholders and register of PESCs respectively.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is Davmar S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société a responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the

law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations for the purpose of conserving, protecting and enhancing the value of such investments for the shareholders of the Company and the Usufructuary referred to in Article 8.3. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

It may, in making such investment, participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. Subject to Article 3.4 below, the Company may undertake any such transaction as it may deem advisable to carry out this objective.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. Notwithstanding any other provision of these Articles, the Company may not be directly engaged in the conduct of any trade or business, except that the Company may receive rents from the net lease of real estate, or royalty income from the licensing of intellectual property or patents, and may, subject, however, to the foregoing limitation on its activity, otherwise be engaged in administrative transactions, not involving a material portion of the Company's assets, with respect to the rental or acquisition of real estate and moveable property, which directly or indirectly support or relate to the Company's corporate object referred to in Article 3.1.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Corporate capital

Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The Company's corporate capital is represented by five hundred and four (504) ordinary shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder (s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by fourteen million nine hundred ninety four thousand four hundred seventy six (14,994,476) preferred equity stock certificate shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the PESCS), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCS are hereinafter individually referred to as a PESCS Shareholder and collectively as the PESCS Shareholders (the PESCS Shareholder(s)

together with the Ordinary Shareholder(s) are hereinafter referred to as the Shareholders and Ordinary Shares and PESCS together being referred to as Shares).

5.3. The entire share capital thus amounts to three hundred seventy four million eight hundred seventy four thousand five hundred Euro (Euro 374,874,500).

5.4. The Company shall maintain a Share Premium Reserve Account for the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Reserve Account) in euro, and there shall be recorded to such account the amount of any value or premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The Company shall also maintain a Share Premium Reserve Account for the PESCS (the PESCS Share Premium Reserve Account) in euro, and there shall be recorded to such account the amount of any value or premium paid up on the PESCS. Amounts so recorded to this share premium account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders of the Company, composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

General – Acquisition or redemption by the Company of Ordinary Shares and PESCS

5.7. Subject to any restrictions as contained in any applicable law, the Company may acquire or redeem its own Ordinary Shares and PESCS to the extent permitted by these Articles, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

Mandatory redemption or acquisition of the PESCS by the Company

5.8. To the extent permissible by law and taking into account any restrictions contained in these Articles, on December 31, 2020 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCS remaining on issue on that date.

Optional redemption of the PESCS by the Company

5.9. Subject to article 5.8., the Company may redeem the PESCS with at least (six) 6 calendar days prior written notice to each PESCS Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.8. (as the case may be).

Consideration payable to PESCS Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.10. The PESCS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCS by the Company under article 5.6 or article 5.7., shall be entitled to receive an amount (either in cash or in kind) equal to the sum of:

- (a) the PESCS Investment Amount pro rata to the PESCS being redeemed or acquired; and
- (b) the PESCS Return Entitlement pro rata to the PESCS being redeemed or acquired; and
- (c) the balance of the PESCS Share Premium Reserve Account; less
- (d) any dividends declared but not yet paid to the PESCS Shareholder(s) on the date the PESCS are redeemed or acquired by the Company under article 5.6. or article 5.7.

Art. 6. Indivisibility and Transfer of Ordinary Shares.

6.1. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Ordinary Shares, and the pertinent right of usufruct, if established are freely transferable among Shareholders of the Company, thus among PESCS Shareholders and Ordinary Shareholders; if there is no more than one Shareholder in the Company, the Ordinary Shares, and the pertinent right of usufruct if established, are freely transferable to third parties.

In case of more than one Shareholder of the Company, the transfer of Ordinary Shares, and/or of the pertinent right of usufruct if established, to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders). Such meeting will be validly held only if Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company will be present or represented and resolutions will pass with the favourable votes of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

Art. 7. Indivisibility and Transfer of PESCS.

7.1. Towards the Company, the Company's PESCS are indivisible, since only one owner is admitted per PESCS. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.2. PESCS, and the pertinent right of usufruct if established, are freely transferable among Shareholders of the Company, thus among PESCS Shareholders and Ordinary Shareholders if there is no more than one Shareholder in the Company the PESCS, and the pertinent right of usufruct if established, are freely transferable to third parties.

In case of plurality of Shareholders of the Company, the transfer of PESCS, and/or of the pertinent right of usufruct if established, to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders).

Such meeting will be validly held only if Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company will be present or represented and resolutions will pass with the favourable votes of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A PESCS transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 8. Shareholders' register – Exercise of the rights attached to the Shares – Usufructuary.

8.1. A register of the Shareholders of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

8.2. Without prejudice to the provisions set forth at article 8.3 in case of Shares encumbered with the right of usufruct, any rights attached to the Shares may be exercised exclusively by a person who is registered in the Shareholders' register. The provisions of article 6 respectively article 7 apply by analogy to the creation or transfer of a right of usufruct in Shares.

8.3. On the creation or transfer of a right of usufruct in a Share, subject to any restrictions provided by any applicable law (including but not limited to the Law), the voting rights attributable to such Share may be assigned to the usufruct holder (the Usufructuary), with due observance of the provision of these Articles and of the law (including but not limited to the Law), but only if the general meeting of Shareholders has approved the same.

In case of Shares being encumbered with a right of usufruct and the voting rights attributable to such Shares being assigned to the Usufructuary in accordance with the provisions of this Article 8, the Usufructuary shall, subject to any restrictions provided by any applicable law (including but not limited to the Law), own and be entitled:

(i) to exercise the exclusive voting right to make any and all payment of dividends or rights to dividends declared or distributed by the Company as well as to any other pecuniary rights generated by any kind of profit, income or revenue due to the Company's Shareholders. Moreover the Usufructuary shall own and be entitled to exercise any and all voting rights in the Company in relation to the allocation of profits, the distribution of dividends and more generally any pecuniary rights such as distribution and/or allocation of any reserve made up of distributable profits; and

(ii) to exercise his voting rights and powers in the general meeting of Shareholders, to authorize and direct the board of managers of the Company where requested by the board itself, to make any change in the enjoyment of the Company's participations and investments in other companies and enterprises, and in patents and other intellectual property rights, and in its other assets and properties that the Company may, pursuant to these Articles own or have an interest in. Where necessary in the judgement of the Usufructuary he may, through the exercise of his voting power, set forth or referred to in these Articles, amend these Articles. Such rights will be exercised by the Usufructuary without prejudice to the right of the Shareholder(s) to be informed of the holding of the relevant general meeting of Shareholders of the Company to which he may attend without voting.

8.4. Despite any other provision of these Articles to the contrary, the voting rights regarding the amendment of the nationality, corporate object and/or the legal form of the Company as well as the dissolution and liquidation of the Company, will be exercised exclusively by the Shareholder (s). However the voting rights regarding the transfer of the registered office of the Company within the Grand-Duchy of Luxembourg will be exercised exclusively by the Usufructuary.

III. Management – Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Shareholder of the Company (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or more class A managers and one (1) or more class B managers.

So long as Mr Ralph Sonnenberg is a Shareholder and/or Usufructuary of the Company, the board of managers will be made up of at least three (3) members and not more than seven (7) members; one of them being an A Manager who will be Mr. Ralph Sonnenberg himself or a person nominated by him, and all the others being B managers. The A manager will be entitled to exercise the special powers granted to him by these Articles under articles 10 and 11. When Mr Ralph Sonnenberg ceases to be a Shareholder and/or Usufructuary of the Company, the board of managers will be made up of at least three (3) and not more than seven (7) members and all of them will have the same rights. For avoidance of doubt the A manager who had been appointed by Mr Ralph Sonnenberg shall not retain any of the special powers granted by articles 10 and 11. The manager(s) need not be Shareholder(s) of the Company.

9.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders of the Company (be it PESCS Shareholders or Ordinary Shareholders or both) or not, by the board of managers of the Company with the favourable vote of the A manager, if any.

Art. 11. Procedure.

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the A manager, if any, is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any manager of the Company with respect to (a) transactions not exceeding a commitment of ten thousand euro (EUR 10,000) and (b) the execution of decisions adopted by the board of managers of the Company, (ii) by the joint signature of the A manager, if any, and any B manager of the Company for transactions exceeding a commitment of ten thousand euro (EUR 10,000), or (iii) by the joint or single signatures of any managers to whom special powers and/or daily management have been validly delegated in accordance with article 10.2 of these.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meeting of shareholders**Art. 14. Powers and Voting rights.**

14.1. The single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders, as the case may be, assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders shall consist of Shareholders (PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) entitled to vote together with Usufructuaries to whom voting rights attributable to Shares accrue, if any.

14.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of Shareholders of the Company.

14.4. The preceding provisions are without prejudice to Article 8.

Art. 15. Form - Quorum – Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five Shareholders of the Company, the decisions of the Shareholders of the Company may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail to all the Shareholders of the Company (both the PESCS Shareholders and the Ordinary Share-

reholders) and/or the Usufructuary (or usufructuaries) depending on which one of them has the voting rights related to the matter concerned by such decision. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are validly taken insofar only and exclusively with the favourable vote of Shareholders of the Company representing more than half of the corporate capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and resolutions will pass with the favourable votes of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company, all with due observance of Article 8 of these Articles.

Resolutions to alter or otherwise amend the object of the Company and/or its legal form as foreseen in article 8.4 above may only be adopted in a general meeting of Shareholders representing at least eighty-five percent (85%) of the Company's corporate capital and with the vote favourable of Shareholders representing at least eighty-five percent (85%) of the Company's corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 16. Accounting year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of each year.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profit and Loss. General

17.1. The Company shall maintain:

- (e) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (f) a PESCS profit account (the PESCS Profit Account); and
 - (g) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESCS Profit Account),
- all to be kept in euro (EUR).

Allocation of Losses

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the single Shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) shall be allocated as follows:

- (h) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (i) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESCS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (j) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company (including but not limited to the Company's pro rata share of any profits of its corporate investees) which, for the avoidance of doubt, include the PESCS Return Entitlement, must be

(i) first, aggregated with the sum of the PESCS Return Entitlements, for prior PESCS Return Periods which have remained undistributed; and

(ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or (TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(b) second, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has been allocated to the PESCS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESCS Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESCS Return Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Return

17.4. Subject to article 17.6., on each PESCS Period End Date, the balance of the PESCS Profit Account shall be payable to the PESCS Shareholder(s), calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESCS Profit Account (taking into account the reduction in the PESCS Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESCS Shareholder);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESCS Shareholder(s): the balance of the PESCS Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESCS Period Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the General Profit Account, which is not contemplated by Article 17.4., can only be made to the Ordinary Shareholders of the Company pursuant to a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented.

17.6. Advance payments on dividends may be made at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to make the advance payment on dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking into account the assets of the Company.

If the advance payments on dividends exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.9. Where a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends has been declared but not paid, no interests shall accrue on such amount between the declaration date and the payment date. The terms and conditions of such payment will be fixed by the board of managers of the Company and the relevant beneficiary.

Art. 18. Definitions. The following capitalised terms used in the present articles of association (the Articles) shall have the following meanings:

PESCS Return Entitlement means an amount (with respect to any PESCS Return Period) equal to 12% of the sum of the PESCS Share Capital and the PESCS Share Premium Reserve Account. For the avoidance of doubt accounting profits are determined gross of the PESCS Return Entitlement.

PESCS Return Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date; and

(b) ending on (but not including) the next Period End Date,

based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESCS Return Period.

PESCS Investment Amount means the sum of:

(a) the nominal value of each PESCS multiplied by the number of PESCS on issue; and

(b) the balance of the PESCS Profit Account; and

(c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESCS Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESCS Period End Date means:

(a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.7; and

(b) each date of redemption of the PESCS by the Company pursuant to Article 5.7 and Article 5.8; and

(c) each date of payment on the PESCS by the Company pursuant to Article 17.6,

or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESCS Period End Date ends on the previous Business Day).

PESCS Profit Account as defined in Article 17.1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means 16 December 2011 or the first day after a PESCS Period End Date.

Legal Reserve Account as defined in Article 17.1.

Period End Date means each PESCS Period End Date.

Profit Accounts means the PESCS Profit Account and the General Profit Account.

Total Net Earning available for Distribution or TNED has the meaning given in Article 17.3

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders of the Company (Shareholders meaning PESCS Shareholders or/and Ordinary Shareholders), appointed by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (comprising the Ordinary Shareholders and the PESCS Shareholders) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.3. Any asset remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(d) first, to the PESCS Shareholder(s), the PESCS Investment Amount, where the balance of the PESCS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in Article 19.1. is the end of a financial year, [plus the balance of the PESCS Share Premium Reserve Account];

(e) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(f) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distribution may be made to the Company in respect of Shares held by it.

19.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), to dissolve the Company. Where the single Shareholder or the general meeting of the Shareholders of the Company has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. General provisions

Art. 20. General Provisions.

20.1 Any disputes or controversies between shareholders on the interpretation, execution, implementation and application of the Articles or on the corporate relations between (i) shareholders, (ii) shareholders and the board of managers and (iii) shareholders and the Company shall be subject to arbitration by a counsel of three arbitrators who will be appointed by the president of the court of the District of Luxembourg. The arbitrators shall decide according to the applicable law.

20.2 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximated seven thousand euro (€ 7.000,-).

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the Notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suite la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Ralson Foundation, une fondation organisée et existant conformément aux lois du Lichtenstein dont le siège social est situé à Vaduz, Lichtenstein et son principal établissement à Austrasse 56, 9490 Vaduz, Lichtenstein, inscrite au Registre Public du Lichtenstein sous le numéro FL-001.530.011-9 (l'Associé Unique),

ici représentée par Michael Scott, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Ralson Foundation est l'associé unique de Davmar S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Paul Frieders, le 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1572 le 18 août 2006 (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550) représenté par cinq cent deux (502) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société avec effet immédiat d'un montant de trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante-et-un mille neuf cent cinquante euros (EUR 374.861.950) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550) représenté par cinq cent deux (502) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 374.874.500) par l'émission de:

- deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales); et

- quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-seize (14.994.476) certificats de parts sociales privilégiées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun (les PESCs), ayant les droits définis dans les statuts de la Société après la refonte des statuts prévue dans cet acte.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et aux PESCs et de les libérer intégralement par un apport en nature de créances (les Créances) dues et à payer par la Société à l'Associé Unique.

Estimation – Affectation

La preuve de la propriété et de la valeur des Créances a été produite par un bilan de la Société daté du 15 décembre 2011 et un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé Unique qui indique que:

1. l'Associé Unique est le seul propriétaire des Créances, est le seul ayant droit des Créances et possède le droit de disposer des Créances;

2. les Créances sont certaine, liquides et exigibles à leur date de maturité sans déduction;

3. sur base des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, les Créances apportées à la Société sont d'au moins quatre cent quarante-et-un millions quatorze mille vingt-sept euros (EUR 441.014.027) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

4. les Créances contribuées à la Société sont librement cessible par l'Associé Unique à la Société et ne sont pas sujettes à des restrictions quelconques ou grevées d'un gage quelconque ou d'une sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

5. toutes les formalités requises au Lichtenstein relatives à l'apport en nature des Créances ont été ou seront effectuées à la réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

6. Les Créances, dès leur apport à la Société, s'éteindront par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit certificat et le bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature des Créances à la Société est affecté comme suit:

- un montant de cinquante euros (EUR 50) au compte de capital social de la Société;

- un montant de soixante-six millions cent cinquante-deux mille cinquante-quatre euros (EUR 66.152.054) au compte de prime d'émission de la Société;

- un montant de trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante-et-un mille neuf cents euros (EUR 374.861.900) au compte de capital lié aux PESCs de la Société; et

- un montant de vingt-trois euros (EUR 23) au compte de réserve de prime d'émission pour les PESCs de la Société.

Un gérant de la Société et tout employé autorisé de Vistra (Luxembourg) Sàrl chacun agissant individuellement, inscrira les Nouvelles Parts Sociales et les PESCs dans le registre des associés et le registre des PESCs.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Davmar S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations dans le but de maintenir, protéger et développer la valeur de ces investissements pour les associés de la Société et l'Usufruitier mentionné à l'Article 8.3. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut, par ses investissements, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Sous réserve de l'Article 3.4 ci-dessous, la Société peut entreprendre les transactions qu'elle jugera préconisées pour mener son objet.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou des émissions de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. Nonobstant toute autre disposition de ces Statuts, la Société ne peut pas s'engager directement dans le commerce ou les affaires, sauf que la Société peut recevoir des loyers de ses locations immobilières nettes, ou royalties des autorisations d'exploitation des droits de propriété intellectuelle ou brevets et, peut, sous réserve cependant des restrictions de ses activités mentionnées ci-dessus, autrement être engagée dans des transactions administratives qui n'impliquent pas une part matérielle des actifs de la Société, en ce qui concerne la location ou l'acquisition de biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorise ou se rapporte à l'objet social de la Société mentionné à l'Article 3.1.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social

Art. 5. Capital - Parts Sociales.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est aussi représenté par quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-seize (14.994.476) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun (les PESC), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés et les Parts Ordinaires et les PESC sont ensemble désignés comme les Parts Sociales).

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 374.874.500).

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) en euro (EUR), et il sera enregistré sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.5. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC) en euro, et il sera enregistré sur ce compte le montant de la valeur de toute prime libérée sur les PESC. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou le cas échéant par l'assemblée générale des Associés de la Société composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il sera comptabilisé comme un Associé de la Société pour les exigences de quorum fixées par la loi.

Général - Acquisition ou rachat par la Société de Parts Sociales et PESC

5.7. Sous réserve des restrictions contenues dans la loi applicable, la Société peut acquérir ou racheter ses propres Parts Sociales et PESC dans les limites permises par ces Statuts à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Rachat ou acquisition obligatoire des PESC par la Société

5.8. Dans les limites permises par la loi, et en tenant compte des restrictions contenues dans ces Statuts, le 31 décembre 2020, la Société doit racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESC encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC par la Société

5.9. Sous réserve de l'article 5.8, la Société peut racheter les PESC sur notification écrite préalable d'au moins six (6) jours calendaires adressée à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.8. (le cas échéant).

Rémunération payable à ou aux Associé(s) PESC en cas de rachat ou d'acquisition

5.10. L'(es) Associé(s) PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de ses(leurs) PESC par la Société conformément à l'article 5.6. ou l'article 5.7., aura(auront) le droit de percevoir un montant (en numéraire et/ou en nature) égal à la somme:

- (a) du Montant de l'Investissement PESC proportionnellement aux PESC qui sont rachetés ou acquis; et
- (b) du Coupon PESC proportionnellement aux PESC qui sont rachetés ou acquis; et
- (c) le surplus du Compte de Profit PESC proportionnellement aux PESC; moins
- (d) tous dividendes déclarés mais non versés aux Associés PESC à la date à laquelle les PESC sont rachetés ou acquis par la Société en vertu de l'article 5.6 ou de l'article 5.7.

Art. 6. Indivisibilité et Cession de Parts Sociales Ordinaires.

6.1 Les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne qui les représentera vis-à-vis de la Société.

6.2 Les Parts Sociales Ordinaires et le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, sont librement cessibles entre les Associés de la Société, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires; si la Société a un Associé Unique, les Parts Sociales Ordinaires et le droit pertinent d'usufruit si établi sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales Ordinaires et/ou le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires). Cette assemblée ne sera valablement tenue que si les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société sont présents ou représentés et que des décisions sont adoptées avec le vote favorable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales Ordinaires n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Indivisibilité et Transfert des PESC.

7.1 Les PESC sont indivisibles et la Société reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par PESC. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne qui les représentera vis-à-vis de la Société.

7.2 Les PESCs et le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, sont librement cessibles entre les Associés de la Société, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires; si la Société a un Associé Unique, les PESCs et le droit pertinent d'usufruit si établi sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de PESCs et/ou le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires).

Cette assemblée ne sera valablement tenue que si les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société sont présents ou représentés et que des décisions sont adoptées avec le vote favorable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de PESCs n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Registre des Associés – Exercice des droits rattachés aux Parts Sociales – Usufruit.

8.1. Un registre des Associés de la Société sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque Associé qui le demande.

8.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 8.3 si les Parts Sociales sont grevées d'un droit d'usufruit, tous droits rattachés aux Parts Sociales ne pourront être exercés que par la personne inscrite dans le registre des Associés. Les dispositions de l'article 6 et de l'article 7 respectivement s'appliquent par analogie à la création ou le transfert d'un droit d'usufruit des Parts Sociales.

8.3. A la création ou transfert d'un droit d'usufruit d'une Part Sociale, sous réserve des restrictions prévues par les lois applicables (y compris sans limitation la Loi), les droits de vote attribuables à cette Part Sociale seront cédés à l'usufruitier (l'Usufruitier), dans le respect complet des dispositions de ces Statuts et légales (y compris sans limitation la Loi) mais seulement si l'assemblée générale des Associés l'a approuvée.

Si des Parts Sociales sont grevées d'un droit d'usufruit et que les droits de votes attribuables à ces Parts Sociales sont cédés à l'Usufruitier conformément aux dispositions de cet Article 8, l'Usufruitier possèdera et sera en droit, sous réserve des restrictions prévues par les lois applicables (y compris sans limitation la Loi):

(i) d'exercer le droit de vote exclusif pour effectuer des et n'importe quels paiements de dividendes ou les droits aux dividendes déclarés ou distribués par la Société ainsi que tous les autres droits pécuniaires générés par toute sorte de bénéfice, revenu ou recette dus aux Associés de la Société. Par ailleurs, l'Usufruitier possèdera et sera en droit d'exercer tous ses droits de vote dans la Société quel qu'ils soient pour l'affectation du bénéfice, la distribution de dividendes et plus généralement tous droits pécuniaires tels que distribution et/ou affectation de toute réserve faite de bénéfices distribuables; et

(ii) d'exercer ses droits de vote et pouvoir lors de l'assemblée générale des Associés, pour autoriser et ordonner le conseil de gérance de la Société à la demande du conseil lui-même, de modifier la jouissance des participations et investissements de la Société dans d'autres sociétés et entreprises, et les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, et les autres actifs et biens que la Société peut, en vertu de ces Statuts, posséder ou dans lesquels elle peut avoir un intérêt. Lorsque l'Usufruitier le juge nécessaire, il peut, en exerçant son pouvoir de vote, défini ou mentionné dans les Statuts, modifier les Statuts. Ces droits seront exercés par l'Usufruitier sans préjudice du droit des Associés d'être informés de la tenue de l'assemblée générale des Associés en question à laquelle ils peuvent participer sans voter.

8.4. Sauf disposition contraire dans les Statuts, les droits de vote concernant un changement de nationalité, de l'objet social et/ou de la forme juridique de la Société ainsi que la dissolution et liquidation de la Société seront exclusivement exercés par l'Associé ou les Associés. Cependant les droits de vote concernant le transfert du siège social dans le Grand-duché de Luxembourg seront exclusivement exercés par l'Usufruitier.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique de la Société (soit Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et Associés Ordinaires), qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

Tant que M. Ralph Sonnenberg est un Associé et/ou un Usufruitier de la Société, le conseil de gérance sera composé d'au moins trois (3) membres mais pas plus de sept (7) membres; l'un d'entre eux, le gérant A, sera M. Ralph Sonnenberg en personne ou une personne qu'il aura désignée et tous les autres seront des gérants B. Le gérant A aura le droit d'exercer les pouvoirs spéciaux qui lui sont accordés en vertu des articles 10 et 11 des Statuts. Lorsque M. Ralph Sonnenberg cesse d'être un Associé et/ou un Usufruitier de la Société, le conseil de gérance se composera d'au moins trois (3) membres mais pas plus de sept (7) membres et tous auront les mêmes droits. En tout état de cause, le gérant A qui a été nommé par M. Ralph Sonnenberg ne conservera aucun des droits spéciaux conférés par les articles 10 et 11. Les gérants n'ont pas besoin d'être Associé(s) de la Société.

9.2. Les gérants sont révocables à tout moment.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Associé unique de la Société (soit Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et Associés Ordinaires) sont de la compétence du gérant unique ou si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par le conseil de gérance de la Société avec le vote favorable du gérant A, le cas échéant, à un ou plusieurs agents, Associés (Associés PESC, Associé Ordinaire ou les deux) ou non.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

11.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion par écrit, soit en original, télégramme, telex, facsimile ou message électronique.

11.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

11.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si le gérant A, le cas échéant, est présent ou représenté (en personne ou par mandataire). Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies d'une résolution identique et peut être documentée par courrier ou facsimile.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature d'un gérant de la Société pour (a) des transactions ne dépassant pas un engagement de dix mille euros (EUR 10.000) et (b) l'exécution des décisions adoptées par le conseil de gérance de la Société, (ii) la signature conjointe du gérant A, le cas échéant et d'un gérant B de la Société pour des transactions dépassant un engagement de dix mille euros (EUR 10.000), ou (iii) les signatures conjointes ou individuelles des gérants à qui des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion journalière ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 13. Responsabilité des gérants d'entreprise. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions de la Loi.

IV. Assemblée général des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1. L'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou l'assemblée générale des Associés, le cas échéant, exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés de la Société. L'assemblée générale des Associés se composera des Associés (Associés PESC et Associés Ordinaires) ayant le droit de vote avec les Usufruitiers à qui les droits de vote attribuables aux Parts Sociales reviennent, le cas échéant.

14.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

14.3. Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des Associés de la Société.

14.4. Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'Article 8.

Art. 15. Forme, Quorum, Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des Associés de la Société peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail à tous les Associés (aux Associés PESC et aux Associés Ordinaires) et/ou à l'Usufruitier (ou les usufruitiers) en fonction de qui d'entre eux détient les droits de vote pour la question concernée par cette décision. Les Associés ex-

primeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par le vote favorable des Associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ne peuvent être adoptées qu'en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et les résolutions seront adoptées avec le vote favorable des Associés de la Société détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société dans le plus strict respect de l'Article 8 des Statuts.

Les décisions pour changer ou modifier l'objet de la Société et/ou sa forme juridique tel qu'envisagé à l'article 8.4 ci-dessus ne peuvent être adoptées qu'en assemblée générale des Associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société et avec le vote favorable des Associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société dans le plus strict respect de l'Article 8 des Statuts.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

16.3. Chaque Associé (Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Profits - Pertes. Généralités

17.1. La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), tous exprimés en euros (EUR).

Affectation des Pertes

17.2. Les pertes de la Société reprises dans le compte de pertes et profits adopté par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés, seront affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue au paragraphe (a) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après l'affectation prévue aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Affectation des Bénéfices

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société (comprenant mais sans limitation la part proportionnelle de la Société des bénéfices de ses sociétés détenues), qui pour clarification, comprennent les Coupons PESC doit:

- (i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESC pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'a pas été distribué; et
- (ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributions ou TNED) doit être affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:
 - (a) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social émis de la Société;
 - (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les Coupons PESC qui n'auront pas été entièrement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC;
 - (c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC;
 - (d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant égal à la somme des Coupons PESC sera, pour l'exercice concernée, affecté au Compte de Profits PESC; et
 - (e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

Coupon

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Date de Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la supposition que le jour calendaire immédiatement précédant la Date de Fin de Période PESC est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'Article 17.4. ne peut être faite qu'aux Associés Ordinaires en vertu d'une résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou d'une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté.

17.6. Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le gérant ou le conseil de gérance dresse des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires indiquent que les bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmentée des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter à la réserve légale;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société.

Si les acomptes sur dividendes dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rendre le trop payé à la Société.

17.7. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'associé unique (qui peut être soit un Associé PESC soit un Associé Ordinaire voire les deux) ou par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires), en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le conseil de gérance pour la même année sociale.

17.8. Chaque associé (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être cumulé et payé à une date ultérieure.

17.9. Lorsqu'un dividende final ou, le cas échéant, un acompte sur dividendes a été déclaré mais pas payé, aucun intérêt ne s'ajoutera à ce montant entre la date de déclaration et la date de paiement. Les modalités de paiement seront fixées par le conseil de gérance.

Art. 18. Définitions. Les termes en capitale suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Coupon PESC signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESC) égal à 12% de la somme du Capital Social PESC et du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC. En tout état de cause, les bénéfices comptables sont déterminés bruts du Coupon PESC.

Période de Coupon PESC signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement;

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Date de Fin de Période,

basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCs émis;

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation de pertes.

Date de Fin de Période PESC signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.7.; et

(b) chaque date de rachat des PESCs par la Société conformément à l'article 5.7. et l'article 5.8.; et

(c) chaque date de paiement sur les PESCs par la Société en vertu de l'article 17.6,

ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes à Luxembourg.

Date de commencement signifie le 16 décembre 2011 ou le premier jour après une Date de Fin de Période PESC.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Date de Fin de Période signifie chaque Date de Fin de Période PESC.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED a le sens précisé à l'article 17.3.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (Associé signifiant Associé PESC et/ou Associé Ordinaire), nommés par résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Les Statuts resteront en vigueur pendant la durée de la liquidation.

19.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, quand le solde du Compte de Profits PESC est déterminé sur la présomption que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 19.1. est la fin de l'année sociale [plus le surplus du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC];

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur ces Parts Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts Sociales qu'elle détient.

19.4. Après la clôture de la liquidation, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Dispositions générales

20.1. Toutes contestations ou controverses entre les associés portant sur l'interprétation, l'exécution, la mise en œuvre et l'application des Statuts ou sur les relations sociales entre (i) les associés, (ii) les associés et le conseil de gérance et (iii) les associés et la Société sont soumises à l'arbitrage d'un conseil de trois arbitres nommés par le président du tribunal de première instance de Luxembourg. Les arbitres décideront en fonction des lois applicables.

20.2. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points non expressément abordés dans les présents Statuts.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Scott, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17858. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009505/912.

(120010897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Resultatsystem Internationell, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 91.910.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012013659/11.

(120016142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Sachverständigenbüro Jakoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.231.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013661/10.

(120015901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.890.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 10 mars 2008, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 12 mars 2008, sous la référence L080038924:

2, Freddy Thyges, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 47, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013662/16.

(120016365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Sarlette-Holz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 16.
R.C.S. Luxembourg B 111.417.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013671/10.

(120015912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 114.627.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012013668/12.

(120016206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Schummer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 27.272.

—
Cession de parts

En date du 8 avril 2011, Madame Annick SCHUMMER, née à Luxembourg le 30 juillet 1991, demeurant à L-7590 Beringen, 60A, rue d'Ettelbrück, a transféré la totalité de ses cent vingt-cinq parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Monsieur Guy SCHUMMER, né à Ettelbrück le 3 mars 1958, demeurant à L-7554 Mersch, 5, rue de Pettingen.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Monsieur Guy SCHUMMER	500 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Sur instruction de la gérance
Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2012013673/19.

(120016076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012013691/13.

(120016201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Starlife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.346.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013692/10.

(120015942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Station Shell Schengen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 100, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 98.440.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, le 25/01/2012.

Référence de publication: 2012013693/10.

(120016399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Superior SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012013702/11.

(120015968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Superior SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012013703/11.

(120015969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Sunchase Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 janvier 2012

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013701/15.

(120015869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Swicorp International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013707/9.

(120015933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Studio Création S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 55.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STUDIO CREATION S.A.

Référence de publication: 2012013699/10.

(120015825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Stolzheck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.727.

Les comptes annuels au 31.12.2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013696/9.

(120015994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

BWA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.597.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BWA Jersey Limited, a limited company, having its registered office 47, Esplanade, JE - JE1 OBD St Hellier, registered with the Companies Register of Jersey under number 101618, here represented by Maître Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain enclosed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the sole partner (the "Partner") owning 100% of the capital of BWA LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.597, incorporated by deed dated August 27, 2008 of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, on October 4, 2008, number 2431 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, dated July 5, 2010, published in the Memorial C, on September 6, 2010, number 1820.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital of the Company by an amount of one US Dollar (USD 1.-) so as to bring it from its present amount of twenty five thousand US Dollars (USD 25,000.-) to an amount of twenty five thousand and one US Dollars (USD 25,001.-) by the issue of one (1) new share having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), for a total subscription price of seventy one million eight hundred sixty seven thousand seventy eight (USD 71,867,078.-).

2) Subscription for the sole (1) new share by the Company's sole partner BWA Jersey Limited and payment up in full by contribution in kind of a debt instrument held by BWA Jersey Limited against the Company for an amount of seventy one million eight hundred sixty seven thousand seventy eight (USD 71,867,078.-).

Out of this amount the amount of seventy one million eight hundred sixty seven thousand seventy seven (USD 71,867,077.-) will be allocated to the Company's share premium account.

Subsequent cancellation of the contributed debt instrument pursuant to article 1300 (2) of the Luxembourg Civil Code ('confusion').

3) Amendment of the first sentence of article 6 of the Company's articles of association so as to reflect the increase of capital.

II.- After this had been set forth, the following resolutions are taken in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The Partner decides to increase the capital of the Company by an amount of 1 US Dollar (USD 1.-) so as to bring it from its present amount of twenty five thousand US Dollars (USD 25,000.-) to an amount of twenty five thousand and one US Dollars (USD 1.-) by the issue of one (1) new share having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), for a total subscription price of seventy one million eight hundred sixty seven thousand seventy eight (USD 71,867,078.-).

Subscription and Payment

The Partner decides to approve the subscription of BWA Jersey Limited, represented as stated above, for the sole (1) new share and payment up in full by contribution in kind of a debt instrument held by BWA Jersey Limited against the Company and surrendered to the Company for an amount of seventy one million eight hundred sixty seven thousand seventy eight (USD 71,867,078.-).

Out of this amount the amount of seventy one million eight hundred sixty seven thousand seventy seven (USD 71,867,077.-) will be allocated to the Company's share premium account.

The debt instrument having been surrendered to the Company, it shall be cancelled and no longer outstanding in accordance with article 1300 (2) of the Luxembourg Civil Code ('confusion').

Evidence of the value of the contributed debt has been provided through (i) a capitalization certificate issued by the management of BWA Jersey Limited on December 21, 2011 and (ii) a valuation certificate issued by the management of the Company on December 21, 2011.

Second resolution

The Partner resolves to amend the first sentence of article 6 of the Company's articles of association so as to reflect the increase of capital as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at capital is fixed at twenty five thousand and one US Dollars (USD 25,001.-) represented by twenty five thousand and one (25,001) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

BWA Jersey Limited, une société constituée selon le droit de Jersey, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Hellier, Jersey JE1 OBD, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 101618, représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est l'associé unique (l'«Associé») de BWA LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.597, constituée selon acte daté du 27 août 2008 de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 4 octobre 2008, numéro 2431 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, le 5 juillet 2010, publié au Mémorial C en date du 6 septembre 2010, numéro 1820.

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société à concurrence de un Dollar Américain (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) à un montant de vingt cinq mille un Dollars Américains (USD 25.001,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), pour une valeur totale de souscription de soixante et onze millions huit cent soixante sept mille soixante dix huit Dollars Américains (USD 71.867.078,-).

2) Souscription de l'unique (1) nouvelle part émise par l'associé unique de la société BWA Jersey Limited et paiement de la totalité par apport en nature, par l'apport d'un instrument de dette détenu BWA Jersey Limited envers la Société pour un montant de soixante et onze millions huit cent soixante sept mille soixante dix huit Dollars Américains (USD 71.867.078,-).

De ce montant, le montant de soixante et onze millions huit cent soixante sept mille soixante dix sept Dollars Américains (USD 71.867.077,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Annulation subséquente de l'instrument de dette apporté en vertu de l'article 1300 (2) du Code Civil luxembourgeois («confusion »).

3) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital.

II. Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un Dollar Américain USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) à un montant de vingt cinq mille un Dollars Américains (USD 25.001,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), pour une valeur totale de souscription de soixante et onze millions huit cent soixante sept mille soixante dix huit Dollars Américains (USD 71.867.078,-).

Souscription et Libération

L'Associé décide d'accepter la souscription par BWA Jersey Limited, représenté tel qu'indiqué ci-avant, de l'unique (1) nouvelle part sociale et paiement de la totalité par apport en nature, par l'apport d'un instrument de dette détenu BWA Jersey Limited envers la Société pour un montant de soixante et onze millions huit cent soixante sept mille soixante dix huit Dollars Américains (USD 71.867.078,-).

De ce montant, le montant de soixante et onze millions huit cent soixante sept mille soixante dix sept Dollars Américains (USD 71.867.077,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'instrument de dette étant remis à la Société, il sera de fait annulé et cessera d'être en circulation conformément à l'article 1300 (2) du Code Civil luxembourgeois («confusion»).

La preuve de la valeur de cet instrument a été fournie par (i) un certificat de capitalisation émis par les gérants de BWA Jersey Limited en date du 21 décembre 2011 et par (ii) un certificat d'évaluation émis par les gérants de la Société en date du 21 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille un dollars américains (USD 25.001,-) représenté par vingt-cinq mille un (25.001,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société s'élève à approximativement sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18210. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012010087/143.

(120011832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

B & B Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7720 Colmar-Berg, 23, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.356.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le onze janvier

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Bouziane BENHARA, employé privé, né à Thionville (France) le 14 avril 1972, (matr: 1972 04 14 816) demeurant à L-7720 Colmar-Berg, 23, rue du Faubourg.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de “B & B CONSULTING S.à r.l.”.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Colmar-Berg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le conseil et l'assistance dans le domaine de la construction métallique et autre, étude du marché et sondages, prestations de bureau, dessins techniques et industriels, communications entre corps de métiers et maîtres de l'ouvrage ainsi que la promotion immobilière.

En général elle peut effectuer toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- €) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Bouziane BENHARA, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-7720 Colmar-Berg, 23, rue du Faubourg.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
Monsieur Bouziane BENHARA, prénommé.
3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bouziane BENHARA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 11 janvier 2012. Relation: DIE/2012/471. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011539/73.

(120013549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2012011919/10.

(120013585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2012011921/10.

(120013584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2012011922/10.

(120013583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Apple Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.100.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société Apple Acquisition S.à r.l. en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 2 août 2011 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- 3) Clôture de la liquidation.
4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
135 Bishopsgate
London EC2M 3UR
Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.
Liquidateur

Référence de publication: 2012013863/24.

(120017077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Sapeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.451.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 décembre 2011 a décidé de:

- reconduire Monsieur Fausto MORENO, né le 23 janvier 1943 à San Remo (Italie), demeurant à I-18 038 San Remo, 176 Via Roma, dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014;

- reconduire la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, dans son mandat de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Puis, le Conseil d'Administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée générale a:

- pris acte de la démission de Monsieur Fausto MORENO de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué; Monsieur Fausto MORENO conservant seulement son mandat d'administrateur;

- décidé de nommer Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014;

- décidé de nommer Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014, en qualité de nouvel administrateur-délégué de la Société, avec le pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/01/12.

Signature.

Référence de publication: 2012014235/29.

(120016754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Primus Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.992.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.01.2012.

Pour: PRIMUS EQUITY GROUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012013631/15.

(120016295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.
